

D: La révision de la Constitution de la Cinquième république

Par **Slash**, le **07/11/2006** à **19:40**

J' ai ce sujet de disserte pour la semaine prochaine,j'ai une idée de problématique et de plan, pour l'instant ca n'est qu un début si vous pouvez m'aidé merci d'avance.

En quoi les révisions de la constitution de 1958 démontrent qu'elle est une constitution rigide?

- I)Procédure de révision
 - a)Application de l'art 89
 - b)Application de l'art 11

II)Les modifications apportées à la constitution

Voila pour l'instant j ai que ca, le II) n est pas encore développé, mais est ce que je suis sur la bonne voie ?

Par **Slash**, le **08/11/2006** à **13:01**

Petite rectification, le sujet c'est la procédure de révision de la constitution de la 5eme république

Par **Cynthia**, le **08/11/2006** à **13:39**

Je trouve pas mal les premieres idées de reflexion qui découlent de ton plan


si tu n'arrives pas a faire la seconde partie, c 'est peut etre que l'élément de réponse se trouve dans ta premiere partie

si tu me donnes la bonne réponses je t'aide un peu plus ^^

allez je vais être bonn âme déjà en t'aidant un chouilla :
article 89 c est le recours normal
article 11 c'est comment dire un recours contestable ...

bon courage !

Par **Slash**, le **08/11/2006** à **17:51**

Merci beaucoup cynthia, ca va m'aider , en plus j viens d'avoir le cours relatif a ce sujet,maintenant j'ai tout pour la réussite ! 

Par **Cynthia**, le **08/11/2006** à **17:54**

:wink:

Cela serait sympa tout de même que tu me fasses part de ton plan hein 

bon courage

Par **Slash**, le **08/11/2006** à **20:20**

je pense bien faire un plan de ce type :

I)La Procédure dite normale(ordinaire) de révision:Application de l'art 89

- a)Modalités d'application de l'art 89
- b)Limites de l'art 89

II)La procédure "alternative" : Application de l'art 11

- a)Modalités d'application de l'art 11
- b)Une procédure critiquée

Voilà,les intitulés ont encore à subir quelques modifications.Sinon je voulais demander, si pour faire un dissert je m'appui sur un bouquin, et m'influence du plan, j ai bien le droit de faire ca ?
:roll:



Par **Cynthia**, le **08/11/2006** à **21:01**

biensure que tu as le droit de t aider du livre, tant que tu ne recopie pas mot a mot, cela s'appelle du plagiat ! et surtout souviens toi de quelque chose, tes chargés de td on été étudiants avant toi, ils connaissent tout les livres connus, d'ou le risque de faire du mot à mot

mais par contre je réitère mes dires, je suis d'accord avec toi, tes titres sont bons mais trop scolaires :s

il faut essayer de les retoucher un ptit peu en y mettant une touche d originalité, se servir de

et/ou, des virgules etc... sinon cela ressemble trop à ton cours

Pour ce qui est de ton plan en général

j'aurais plutôt mis en B du I "l'utilisation et les aléas de l'article 89"

* succès : les 14 révisions de la Constitution

* échecs : 1969, 1884, 1990

* échecs des révisions en suspens, en cours : 1973-1974

pour de ton II,

parler de l'article 11 est bien, sauf que moi j'aurais plutôt parlé du recours contestable à l'article 11

en effet les deux projets de révision les plus importantes ont été menés en application de l'article 11 et non de l'article 89

Avec les référendums de De Gaulle de 1962 et 1969 et développer ensuite les thèses favorables au recours à l'article 11 et la thèse défavorable

voilà voilà

Par **Slash**, le **09/11/2006** à **08:24**

Bah écoute je te remercie encore, là je vais pas avoir le temps de finir la dissertation, je ferai ça demain ou après demain et je te ferai part de ce que j'ai mis.

Par **Cynthia**, le **09/11/2006** à **13:28**

:))

Image not found
de rien c'est avec plaisir

bon courage à toi Slash